

**CAISSE DES ECOLES**

**DELIBERATION DE LA CAISSE DES  
ECOLES**

**Nombre de membres en exercice : 09**

**A l'ouverture de la séance :**

**Nbre de présents : 06  
de votants : 06**

**SEANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi vingt-neuf février à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie de Le Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel Vice présidente.

**Affaire n° 2024-002**

**DEBAT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2024**

**Etaient présents :** Mme Mémouna Patel Vice présidente, Mme Aurélie Testan membre titulaire, Mme Marie-Laure Ball Inspectrice du Port I représentée par Mme Rivière-Crighton, Mme Lysie Narayanin Directrice de l'école élémentaire Eugène Dayot, Mme Maryse Ceschiutti Directrice de l'école élémentaire Francis Rivière, Mme Frédérique Belda Directrice de l'école maternelle Pauline Kergomard.

**Absents excusés :** M. Olivier Hoarau Président, M. Denis Layemard Directeur de l'école maternelle Henri Wallon, M. Mickaël Ralaitava Délégué du Préfet.

**NOTA :** Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 19 février 2024.

- le procès-verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

**Ouverture de la séance :** 13h30

**Départ en cours de séance :** Néant.

.....  
.....  
**LE PRESIDENT**



**Olivier HOARAU**

Affaire n° 2024-002

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

### LE COMITE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1, L3312-1 et D. 2312-3 relatifs au débat d'orientation budgétaire ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

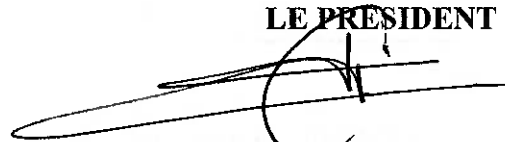
*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

### PREND ACTE

**Article 1** : de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2024 présenté au rapport ;

**Article 2** : de la communication du rapport d'orientations budgétaires 2024.

LE PRESIDENT



**Olivier HOARAU**



# CAISSE DES ECOLES

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le présent rapport a pour objet de présenter au comité le débat des orientations budgétaires de la Caisse des Ecoles pour l'année 2024.

Dans le cadre des compétences dévolues à la Caisse des Ecoles, établissement public communal, l'exercice 2024 sera consacré à la continuité des actions menées pour faciliter la réussite scolaire des élèves de Le Port, accompagner le programme pédagogique et éducatif de l'Education nationale et valoriser l'implication des parents, facteurs indispensables de réussite.

### 1. Présentation de l'environnement scolaire

La Ville comporte 27 écoles :

- 13 maternelles
- 12 élémentaires
- 2 primaires

Nombre total d'élèves : 4 825, chiffre correspondant à la rentrée scolaire et qui devrait évoluer en cours d'année.

	<b>Maternelles</b>	<b>Elémentaires</b>	<b>Observations</b>
<b>Nombre d'écoles</b>	15	14	Dont 2 écoles primaires
<b>Nombre de classes</b>	103	179	282 classes
<b>Nombre de classes spécifiques</b>	4 Passerelles	7 ULIS	ULIS = Unité Locale d'Inclusion Scolaire
<b>Nombre d'élèves</b>	1 973	3 032	Moyenne d'élèves par classe = 17,55
<b>Nombre d'élèves en classe spécifiques</b>	55 Passerelle	65 ULIS	Possibilité d'accueillir les enfants déficients visuels et auditifs

### 2. Orientations pédagogiques

Le programme d'acquisition de livres, de petits matériels de fonctionnement et de matériels pédagogiques se poursuivra grâce à l'effort financier de la Commune, notamment concernant l'enrichissement du fonds documentaire des écoles en ouvrages, par la dotation des outils numériques et matériels spécifiques conformes aux nouveaux programmes.

Un effort financier sera orienté vers les RASED en vue de la dotation de matériels spécifiques favorisant inclusion scolaire.

Les classes de découverte continueront à être organisées afin de favoriser l'épanouissement et l'esprit d'ouverture des élèves.

Des projets NEFLE initiés par les équipes enseignantes seront l'apprentissage des élèves.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024 : 
Publié le 07/03/2024
ID : 974-269740312-20240229-DL_2024_002-DE

Il est demandé aux membres du Comité de la caisse des écoles :

- de prendre acte de la tenue des débats des orientations budgétaires 2024.